



HAL
open science

Finances solidaires et accès des paysans à la terre au Nord

Pascal Glemain

► **To cite this version:**

Pascal Glemain. Finances solidaires et accès des paysans à la terre au Nord. INIDA. Penser une démocratie alimentaire Volume II, pp.307-312, 2014, 9782918382096. hal-01186583

HAL Id: hal-01186583

<https://hal.science/hal-01186583>

Submitted on 25 Aug 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NoDerivatives 4.0 International License



Finances solidaires et accès des paysans à la terre au Nord *

Pascal Glemain

Economiste et Gestionnaire. Maître de conférences-HDR, CIAPHES EA 2241, Université de Rennes
2-Ueb.

Les finances solidaires sont envisagées comme des activités financières, portées par la promotion de l'épargne solidaire en vue du financement et de l'accompagnement d'un accès non seulement aux services de logement, à l'emploi, à la culture ; mais aussi, d'un accès à la terre dans les pays dits « développés », et à des activités génératrices de revenus dans les pays en développement (PED), dits : « du Sud ». Dans ce contexte, bien que l'on puisse se féliciter d'une réduction de la faim dans le monde selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), il n'en demeure pas moins que plus d'un Homme sur 8 est encore en situation de faim chronique.

Face à cet état de fait, le CCFD-SIDI¹ a créé en 1983 le premier Fonds Commun de Placement (FCP) « faim et développement » avec le soutien du Crédit Coopératif, pour aiguiller l'épargne solidaire vers les financements des investissements et des activités agricoles dans les pays du Sud. Ce sont ainsi 4,7 millions d'euros de prêts qui ont été octroyés par la SIDI en 2011, pour soutenir les organisations paysannes tant dans leur organisation technique, que dans la valorisation des terres. Mais, depuis lors, l'accès à la terre pour exploiter et élever ne concerne plus seulement les PED. En quoi les finances solidaires constituent-elles une solution pour l'accès au foncier agricole, et pour le soutien à une agriculture paysanne dans les pays du Nord?

Après avoir dévoilé quelques éléments de constats du passage de l'économie agricole à l'économie rurale (I), nous discuterons les solutions que semblent apporter les finances solidaires, ainsi que leurs limites (II).

* *In Penser une démocratie alimentaire* Volume II – Proposition Lascaux entre ressources naturelles et besoins fondamentaux, F. Collart Dutilleul et T. Bréger (dir), Inida, San José, 2014, pp. 307-312. Le programme Lascaux est un programme européen entant dans le cadre du 7e PCRD - Programme spécifique "IDEES" – ERC (Conseil Européen de la Recherche) – *Grant agreement for Advanced Investigator Grant* (Sciences sociales, 2008). Il porte sur le nouveau droit agroalimentaire européen, examiné à l'aune des problématiques de la sécurité alimentaire, du développement durable et du commerce international. Il est dirigé par François Collart Dutilleul, professeur à l'Université de Nantes et membre de l'Institut universitaire de France (pour plus d'informations, consulter le site de Lascaux : <http://www.droit-aliments-terre.eu/>).

Les recherches menant aux présents résultats ont bénéficié d'un soutien financier du Centre européen de la recherche au titre du septième programme-cadre de la Communauté européenne (7e PC / 2007-2013) en vertu de la convention de subvention CER n° 230400.



Le document est mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 2.0 France (CC Attribution-Noncommercial-No Derivative Works 2.0 France License)

¹ Le CCFD-Terre Solidaire est la première ONG de développement en France, reconnue d'utilité publique en 1984. Elle regroupe des mouvements laïcs et des Services de l'Eglise catholique. La SIDI (Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement) est un investisseur social labellisé « entreprise solidaire » créée en 1983 par le CCFD. Elle propose un appui financier et technique à ses partenaires du Sud, des structures de proximité qui offrent des services financiers adaptés aux populations exclues des circuits bancaires traditionnels.

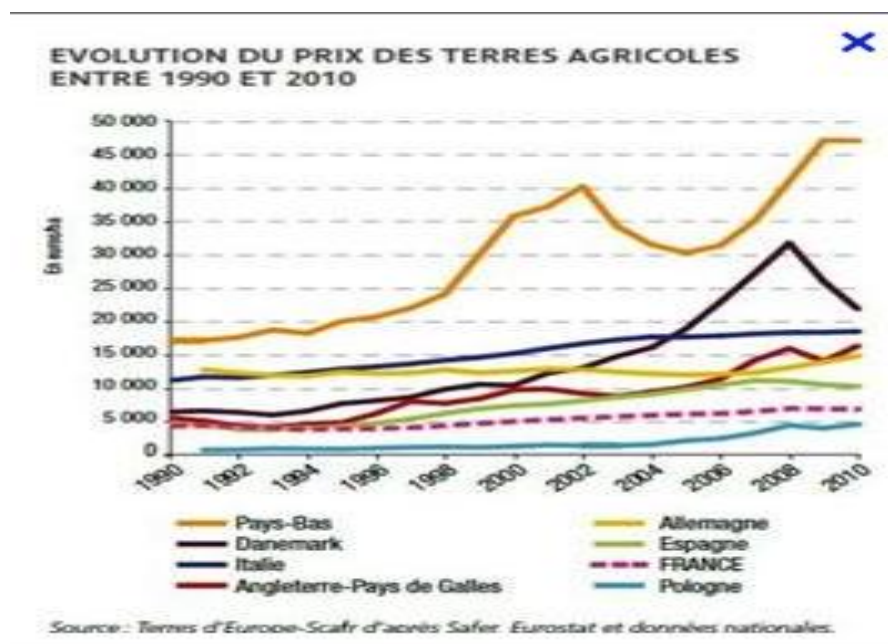


Nous réservons notre analyse à l'accès des paysans à la terre dans les pays du Nord, tout en ouvrant en fin de chapitre notre réflexion aux pays du Sud.

I - De l'économie agricole à l'économie rurale.

Il est deux phénomènes conjoints qui rendent difficile l'accès à la terre des paysans dans les pays du Nord : d'une part la fin de l'économie agricole, et d'autre part la mutation socioprofessionnelle du secteur agricole du modèle de l'exploitant à celui de salarié.

Ainsi que le soulignent Abdelhakim et Pellissier (2008), rejoignant un grand nombre de conclusions en la matière : « *en termes d'emplois et de revenus, l'agriculture perd partout de son importance tandis que les aides se réduisent au profit de mécanismes d'accompagnement souvent plus complexes et moins directement liés à la production. Cette évolution est particulièrement marquée au Nord. Les agriculteurs n'y représentent plus en moyenne plus que 10 % de la population rurale et une économie nouvelle, fondée sur le tourisme et les activités de services aux nouveaux résidents, se développe* ». Il en résulte une forte augmentation du prix des terres agricoles sous la pression de la demande foncière, que celle-ci vienne des particuliers pour y construire leur habitation principale, ou bien des collectivités locales pour doter leurs nouveaux habitants des équipements sportifs et culturels dont ils ont besoin.



Si, selon la Fédération nationale des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (FNSAFER) (2012), le prix moyen des terres agricoles libres en France est passé de 5 230 euros l'hectare en 2010 à 5 430 euros en 2011 (soit une hausse de 6 % l'an), le plus inquiétant concerne la montée du prix des terres louées. Celui-ci atteint 3 830 euros/ha sur un marché plus tendu que celui des terres agricoles libres. La région Bretagne – première région agricole – a perdu près du tiers de ses fermes sur la période 2003-2010 (Terres de Liens, 2013).



Ce sont ainsi 6 400 ha par an qui sont sacrifiés, aux dépens de l'économie agricole, et en faveur de l'économie rurale.

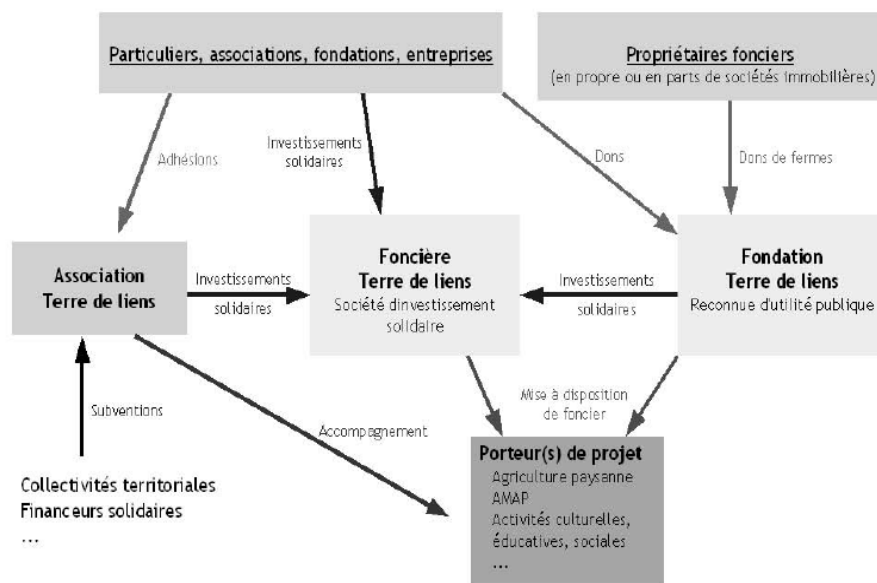
Mais, toujours selon la FNSAFER (2012), le plus inquiétant, c'est que : « *les terres louées sont potentiellement acquises davantage par des acteurs non agriculteurs que par les fermiers en place.* Or, la diminution du marché des terres libres au profit de celui des terres louées « pénalise l'installation des jeunes mais aussi l'agrandissement d'exploitation, au profit de restructurations d'exploitations ». En Bretagne, ce sont près de 1 600 porteurs de projets en agriculture qui se retrouvent en privation d'accès à la terre.

Ce phénomène devrait continuer à progresser car, on assiste en France depuis les années 1970 à une réduction de la main-d'œuvre familiale au profit du salariat. Cela se traduit par une montée significative de l'emploi de salariés permanents à temps partiels dans les exploitations (Elyakime et Loisel, 2008) (travailleurs occasionnels, travailleurs saisonniers, travailleurs qualifiés à temps partiel). Parallèlement, on assiste avec le développement des Associations pour le Maintien d'une Economie Paysanne (AMAP), et la consommation de produits agricoles en circuit court, à une volonté de s'installer et à ce titre, de trouver du foncier agricole disponible. Les finances solidaires tentent de répondre à ce défi.

II L'accès des paysans à la terre : la réponse des finances solidaires.

Parmi les acteurs de la finance solidaire en France, c'est la société coopérative financière La Nef² qui apparaît comme l'un des acteurs clés de l'accès à la terre, en partenariat avec l'association Terre de Liens. Il s'agit pour la Nef – dans le cadre d'une stratégie proxémique – de permettre de développer une agriculture soucieuse de l'environnement et de ses salariés. A ce titre, elle appuie le modèle de finance solidaire de Terre de Liens

Les outils financiers de Terre de Liens



Source : Terre de Liens.

² www.lanef.com



Il s'agit de financer l'agriculture de transmission, c'est-à-dire celle qui concerne de nouveaux agriculteurs non-issus du monde agricole, et l'agriculture traditionnelle. Mais surtout de relayer les groupes bancaires coopératifs pour lesquels les projets agricoles sont soit peu rentables, soit trop risqués. Ainsi Philippe Leconte, Président du conseil de surveillance de la NEF considère que : « *le Crédit Agricole a de l'argent qu'il pourrait investir dans des projets agricoles ou dans l'achat de terres pour des familles, des jeunes, mais ils ne le font pas, car les agricultures paysanne et biologique, dans leur optique, ne sont pas viables* » (Calmé, 2012, p. 131). C'est pour combler ce creux bancaire que la Nef et Terre de Liens ont fondé en 2006, la société en commandite d'actions : « la Foncière Terre de Liens ». En 2010, ce sont 25 millions d'euros qui ont été réunis pour acheter une centaine de fermes.

La proxémie spatiale, sur laquelle repose le modèle économique de La Nef, participe à la mise en coopération d'acteurs spatialement proches. D'un côté, il s'agit bien de consolider une proximité relationnelle entre les acteurs de la finance solidaire locale, l'association Terre de Liens et les porteurs de projet pour une agriculture paysanne. D'un autre côté, il s'agit aussi de faire le lien entre l'épargne de proximité et les investissements de proximité qui vont être réalisés au niveau local, au profit de sociétaires-clients en attente de produits issus de l'agriculture paysanne.

Dans les pays du Sud, la coopération d'épargne et de crédit est une « *base du développement* ». C'est au sein de villages, voire de quartiers d'habitation, que se développent les relations bancaires d'épargne et de crédit. Il en va de même désormais dans les pays du Nord. Ainsi, sur la période 2002-2012, l'association Terres de Liens aura acquis quatre-vingt fermes, représentant 2000 hectares soustraits à l'exploitation extensive. Cela représente le maintien ou l'installation de 200 paysans et paysannes, soit 0,1 agriculteur par hectare contre 0,05 en moyenne nationale. En 2012, la Foncière a acquis 21 nouvelles fermes et procédé à 2 complément d'acquisition. Ces 23 biens représentant 290 ha (248 ha en 2011 et 740 ha en 2010), 7 logements et 31 bâtiments à vocation agricole ou d'accueil. Ces acquisitions représentent un montant immobilisé³, ou en cours d'immobilisation, total de : 3 444 463 €.

Dans ce système, l'argent devient un bien commun local qu'il faut s'approprier au service d'un projet de développement local socialement soutenable, en ce sens qu'il cherche le « plus grand bonheur non pas pour le plus grand nombre » (vision utilitariste), mais bien « pour chacun et pour tous ». Il s'agit là au sens de Di Méo (2001, p. 35) d'un « *espace de bien-être soi et bien-être ensemble* », mais aussi d'un enracinement de l'agriculture paysanne grâce au soutien de la finance solidaire au service d'un projet de développement soutenable des territoires.

Bibliographie indicative :

Abdelhakim T., Pellissier J-P., 2008, « Elaborer des stratégies de développement pour les territoires ruraux », p. 281-308, dans Hervieu B. (dir.), *Méditerranée. Les futurs agricoles et alimentaires en méditerranée*. Condé-sur-Noireau, CIHEAM, Les Presses de SciencesPo, 368 p.

Calmé N., 2012, *Economie fraternelle et finance éthique. L'expérience de La NEF*. Paris, éditions Yves Michel, 304 p.

³ (Prix du bien + frais d'acquisition + travaux).



Di Méo G., 2001, *Géographie sociale et territoires*. Paris, Nathan Université, 317 p.

Elyakime B., P.Loisel P., 2008, « Incitation salariale et Groupement d'Employeurs », *Revue Economique*, n°1-Vol.59, janvier, p. 33-50.

Terre de Liens, 2007, *L'accès collectif et solidaire au foncier et au bâti. Guide méthodologique, juridique et financier*. Paris, Terre de Liens. Disponible à l'adresse suivante : http://www.terredeliens.org/IMG/pdf/guide_foncier_tdl_version2007.pdf

Terre de Liens, 2013, *Note de présentation*. Assises de l'Installation - 4^{ème} réunion du COPIL du 29 janvier 2013. Disponible à l'adresse suivante : http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Note_de_presentation_de_Terre_de_Liens_cle8589a7.pdf

Wampfler B., Doligez F., Lapenu C., 2010, *Organisations professionnelles agricoles et institutions financières rurales : Construire une nouvelle alliance au service de l'agriculture familiale*. Les Cahiers de l'IRC, Supa-Agro Montpellier, IRAM et CERISE. Disponible à l'adresse suivante : https://www.lamicrofinance.org/files/24546_file_financementagriculture.pdf